



DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON
Canton de BOUSSIÈRES
MAIRIE DE PUGEY
6 Rue de la Maltournée
25720 PUGEY
Tél. 03.81.57.27.94
Fax. 03.81.57.50.93

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Février 2015</p>
--

Convocation du : 16/02/2015

Ouverture de séance : 20 h 00

Clôture de séance : 23 h 00

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice : 14

Membres du Conseil municipal présents : 12

Etaient présents :

Mesdames : ALFONSI Sylvie-Anne, BLANCHARD Sandrine, CARREZ Sonia, MAILLARD Albane,

Messieurs : BRAILLARD Nicolas, ESTANAVE Samuel, FAVORY Yannick, GOURLAY Daniel, JOURDAN Michel,
LAIDIÉ Frank, MOREL Sébastien., BASSAND Christophe

Etaient absents excusés :

MOISSON Céline a donné procuration à ALFONSI Sylvie Anne
BOUSSON Gaëtan

Le compte-rendu du Conseil municipal du 14 Novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

BLANCHARD Sandrine est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR Session ordinaire

- Délibération autorisation signature convention de service Missions Temporaires CDG25
- Délibération autorisation d'émission de titre sur la commune de Larnod (marché Noël)
- Délibération autorisation signature convention conseil en Energie Partagé CAGB
- Délibération avancement de grade pour deux agents
- Délibération autorisation signature devis assistance à l'exploitation ONF,
- Délibération autorisation signature devis travaux patrimoniaux ONF,
- Délibération autorisation d'un versement d'un don à une personne dans une situation particulière
- Délibération autorisation d'engager une procédure de licenciement envers un agent
- Délibération administration du droit des sols
- Délibération changement d'horaire du poste d'Atsem,
- Questions diverses

1/ Délibération autorisation signature convention de service Missions Temporaires CDG25

La convention de partenariat entre la collectivité et le service Missions temporaires du CDG 25 arrive à échéance en 2015.

Afin de continuer à bénéficier de ce service, nous devons signer une nouvelle convention.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Les frais de gestion pour le recours à ce service correspondent à un pourcentage de la rémunération et des charges sociales : 5 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Mr le maire à signer la convention.
Vote à l'unanimité.

2/ Délibération autorisation d'émission de titre sur la commune de Larnod (marché Noël)

Suite à l'accord à la réunion du 15/12/2014 de la commission des affaires scolaires, la commune de Larnod doit payer la moitié des trois factures concernant le marché de Noël 2014 du RPI Pugey Larnod.

Facture Super U de 103.30 €
Facture Hyper Boissons de 49.20 €
Facture Super U de 18.92 €
Soit un total de 171.42 € (85.71 € la moitié)

Mr le Maire demande, aux membres du conseil municipal, l'autorisation d'émettre un titre de 85.71 € pour le compte de la commune de Pugey.

Les membres du conseil municipal, après délibération, autorisent Mr le maire à émettre le titre correspondant.
Vote à l'unanimité

3/ Délibération autorisation signature de l'avenant à la convention conseil en Energie Partagé CAGB

La convention initiale a été signée le 4 février 2013 :

L'adhésion au service énergie partagé du Grand Besançon comprend :

- la facturation et le suivi de nos consommations,
- l'optimisation tarifaire de l'éclairage public,
- l'explication technique sur l'éclairage public,
- le suivi du diagnostic,
- l'aide à la mise en œuvre et au choix des solutions,
- l'aide au dépôt de dossier pour l'appel à candidature s'il est reconduit
- validation des dossiers et relation avec l'ADEM (avis CEP)
- la présentation du réseau éclairage public sur Google Map,

Forfait annuel était de 0.50 € / habitant sur 2 ans.

L'avenant à cette convention permet de proroger jusqu'au 31 décembre 2016 le service.
Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Les membres du conseil municipal, après délibération, autorisent Mr le maire à signer l'avenant à cette convention.
Vote à l'unanimité.

4/ Délibération avancement de grade pour deux agents

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer :

- un emploi **d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe**, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de poste,
- un emploi **d'agent spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles**, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade.

Le maire propose :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe permanent à 35 H. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2015

Grade : adjoint technique territorial de 2^{ème} classe : Ancien effectif 2
Nouvel effectif 1

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe permanent à 35H. Le tableau est ainsi modifié à compter du 01/11/2015

Grade : adjoint technique territorial de 1^{er} classe ancien effectif 0
Nouvel effectif 1

Et

- la suppression d'un emploi d'agent spécialisé de 2^{ème} classe des écoles maternelles permanent à 29h18. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 31/12/2015

Grade : agent spécialisé de 2^{ème} classe des écoles maternelles :
Ancien effectif 1 Nouvel effectif 0

- La création d'un emploi d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles permanent à 29h18. Le tableau est ainsi modifié à compter du 31/12/2015

Grade : agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles
Ancien effectif 0 Nouvel effectif 1

Les membres du conseil municipal, après délibération, décident d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget chapitre 12, article 6411

Vote : Abstention : 1 Pour 12

5/ Délibération autorisation signature devis assistance à l'exploitation ONF,

Travaux d'exploitation forestière de l'exercice 2013-2014 en parcelles 6, 8, 13, 14 et 15. Cubage volume estimatif : 76

Mr le Maire demande, aux membres du conseil municipal, l'autorisation de signer le devis d'assistance à l'exploitation de bois façonnés : FEUILLUS de l'ONF pour un montant de 255.94 €.

Les membres du conseil municipal, après délibération, autorisent Mr le maire à signer le devis de l'ONF pour un montant de 255.94 €.

Vote : Abstention : 1 Pour : 12

6/ Délibération autorisation signature devis travaux patrimoniaux ONF

Travaux sylvicoles : cloisonnement, dégagement selon devis ci-joint.

Parcelles : 26 / 27 & 9

Mr le Maire demande, aux membres du conseil municipal, l'autorisation de signer le devis concernant les travaux patrimoniaux en forêt pour un montant de 3 665.11 €.

Les membres du conseil municipal, après délibération, autorisent Mr le maire à signer le devis de l'ONF pour un montant de 3 665.11 €.

Vote à l'unanimité.

7/ Délibération autorisation d'un versement d'un don à une personne dans une situation particulière

Mr le Maire demande, aux membres du conseil municipal, l'autorisation d'instaurer le principe d'attribution d'aides aux familles en difficulté (à titre exceptionnel et selon la gravité de la situation).

Il sera prévu au budget communal des crédits suffisants pour l'année 2015 au compte 6713.

Les membres du conseil municipal, après délibération, autorisent Mr le maire à instaurer le principe d'attribution d'aides aux familles en difficulté.
Vote : Abstention : 1 Pour : 12

8/ Délibération autorisation d'engager une procédure de licenciement envers un agent

Avis du comité médical en date du 09/02/2015 statuant sur l'inaptitude totale et définitive à l'exercice de toutes fonctions pour un agent.

Nous devons lancer la procédure de licenciement et surtout respecter toutes les démarches administratives ainsi que les délais.

Lorsque l'indemnité de licenciement sera calculée, il faudra faire une délibération pour ouvrir les crédits ou suivant la date les inclure dans le budget

Mais pour engager la procédure, pas de délibération à prendre, vu avec le CDG25

9/ Délibération administration du droit des sols

La loi ALUR votée en mars 2014 annonce à compter du 1er juillet 2015 la fin de la mise à disposition de l'instruction gratuite des autorisations d'urbanisme par la Direction Départementale des Territoires. Ce désengagement de l'État ne s'accompagne d'aucune compensation financière, les communes doivent désormais prendre en charge l'exercice de cette mission.

Dans ce contexte, la CAGB propose de mettre en place pour les communes qui le souhaitent un service commun constitué à partir du service Gestion du Droit des sols de la ville de Besançon. Le financement de ce service doit être assuré par les communes qui conventionneront pour travailler avec ce service.

Après avoir pris connaissance des objectifs et du périmètre d'intervention du service commun d'instruction des autorisations du droit du sol, de l'organisation du service, des dernières propositions pour les coûts du service et du calcul du coût à l'acte en réponse aux demandes exprimées en conférence des maires, souligné l'intérêt potentiel de ce travail des services de la CAGB,

Après avoir estimé le nombre de dossiers potentiels à traiter au regard du potentiel de développement autorisé par le droit du sol à Pugey,

Au regard des compétences et de la disponibilité des membres de la commission urbanisme,

Le maire et la commission urbanisme de la commune de Pugey proposent au conseil municipal de conserver l'instruction des autorisations d'urbanisme pour une période d'essai d'au moins six mois du 1^{er} juillet 2015 au 31 janvier 2016 et se réserve ainsi la possibilité de conventionner avec la CAGB.

Les membres du conseil municipal, après délibération, autorisent le Maire à conserver l'instruction des autorisations d'urbanisme pour la période d'essai proposée.
Vote à l'unanimité.

10/ Délibération changement d'horaire du poste d'Atsem.

Suite à la réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée 2014, il a été nécessaire de revoir l'organisation des horaires de l'Atsem pour tenir compte de la demie journée supplémentaire du mercredi.

Mr le Maire demande, aux membres du conseil municipal, l'autorisation de modifier le nombre d'heures du poste d'Atsem, soit 1340 heures annuelles au lieu de 1310 heures soit une rémunération de 29,18/35^{ème} à compter du 01 mars 2015.

Les membres du conseil municipal, après délibération, autorisent Mr le maire à modifier le nombre d'heures du poste d'Atsem. Vote à l'unanimité.

11/ Questions diverses

Nous avons eu la visite de deux membres du FRAP afin de nous présenter une partie de leur projet les « 40 du FRAP ». prévu le 20 juin 2015. Les communes d'Arguel et Pugey sont sollicitées pour l'organisation.

- Bâtiment AUREA : Ce bâtiment est en vente, le conseil municipal doit réfléchir à l'éventuelle acquisition. L'étude est en cours.
- Assainissement (station d'épuration): Il est prévu un transfert des compétences en 2019 à la CAGB. La commission participe à une réunion le 25 février à Saône pour de plus amples informations.
- Dossier Inondation Clos des Hauts Prés : Une réunion avec un expert judiciaire a lieu le 26 février à 15h. Les différentes parties y participent.
- Eclairage Public : La commission travaille toujours sur ce dossier.
- Affaires scolaires : La commission a rencontré un délégué de la CAF afin d'étudier d'éventuels financements pour les TAP. Le dossier est en cours.
- Cimetière : Afin de faciliter l'accès au columbarium, des aménagements vont être effectués.
- Ecole : Présentation du coût de fonctionnement du périscolaire et de l'état des discussions avec la commune de Larnod en vue d'équilibrer les dépenses de chaque commune.
- Commission Jeunesse/Sport & Associations : divers projets sont à l'étude en direction des adolescents et des aînés.
- Sécurité : La gendarmerie a communiqué les chiffres de la délinquance sur la commune de Pugey pour l'année 2014 : 300 %
- Site Internet : le site est bientôt actif
- Halle du marché : Les négociations sont toujours en cours avec les entreprises pour l'attribution des marchés.

- Centre village : Les travaux d'aménagement du centre village vont redémarrer à partir du mardi 10 mars 2015. La route de la Maltournée, de la rue du Clousey au chemin des Planches, sera fermée* à toute circulation. La rue du Clousey et la route de la Maltournée (partie basse) seront en sens unique (du giratoire en direction de Levier).

La chaussée sera rétrécie à 3 m afin de permettre le stationnement route de la Maltournée (partie basse)

Le stationnement est autorisé sur le parking de la mairie ainsi qu'à la salle du temps libre.
Les travaux devraient durer 2 mois.

- Eglise : Les subventions sont allouées, nous pouvons réactualiser le devis afin d'effectuer les travaux rapidement.
- Elections départementales : dimanche 22 et 29 mars 2015
- Accessibilité : Une étude est en cours avec la CAGB sur l'actualisation du bilan réalisé.

La séance est levée à 23H 00

Le secrétaire
BLANCHARD Sandrine

Le Maire,
LAIDIÉ Frank

ALFONSI Sylvie-Anne

ESTANAVE Samuel

MAILLARD Albane

BASSAND Christophe

FAVORY Yannick

JOURDAN Michel

MOREL Sébastien

GOURLAY Daniel,

CARREZ Sonia

BRAILLARD Nicolas